



Défendre les effectifs, garantir leur répartition et conserver la mobilité.

À ces fins, le SNICTA vient d'obtenir un mécanisme de fidélisation pour les centres du Nord, nécessaire pour la gestion globale des effectifs. Pendant que les réunions de conciliation se déroulaient, d'autres syndicats, sans l'assumer dans les centres non concernés, ont déposé un préavis de grève au CRNA Nord pour les mêmes motifs de fidélisation.

Reconnaître nos restrictions de congés. Nul besoin d'effet d'annonce ou de sensationnalisme. Le SNICTA, conformément à sa politique de Congrès, cherche à sécuriser les droits à congés et à valoriser les restrictions les plus fortes. Négociations déjà obtenues dans le Protocole 2020 avorté, elles sont de nouveau apparues dans la V0 du Protocole 2023. Le SNICTA a déjà négocié le fait que le CRNA/SE serait concerné par une « option » valorisée de l'arrêté 2024. Ces éléments devront figurer dans la V1 du Protocole devant être publiée dans quelques jours.

La période protocolaire ne doit pas conduire au populisme.

Fort de sa représentativité et de sa crédibilité, le SNICTA a travaillé pour faire reconnaître les spécificités aixoises en matière de restrictions de congés.